



REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Réalisation d'une fresque sur la thématique « *la santé mentale Agricole* ».

Lycée Agricole de Matiti

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU CONCOURS

Dans le cadre de la santé mentale agricole organisé au Lycée agricole de Matiti **du 06 au 10 octobre 2025**, la CGSS de la Guyane, en partenariat avec le Lycée Agricole de Matiti organise un jeu concours artistique intitulé : « Réalisation d'une fresque sur la thématique « *la santé mentale Agricole* » ».

ARTICLE 2- OBJET DU CONCOURS

Ce concours a pour objet de permettre aux élèves de s'exprimer à travers la réalisation d'une fresque collective sur le thème de **La santé mentale agricole : « brisons les tabous »**

La fresque servira de support visuel et symbolique à la déstigmatisation des troubles de la santé mentale dans le monde agricole.

ARTICLE 3- CONDITIONS ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU :

Ce concours est ouvert sur la base du volontariat à 5 participants par filière ci-dessous:

- Conduite et culture d'élevage (CCE),
- Production horticole (PH),
- Aménagement Paysagé (AP)
- Brevet Technique Supérieur Agricole (BTSA 1^{ère} et 2^{ème} année)

Les inscriptions se feront **du 15 au 30 septembre 2025**.

La fresque devra être réalisée sur un **panneau en bois (contreplaqué)** de dimension 110x70 cm

Chaque équipe doit faire une proposition de fresque durant les heures de l'atelier (présentation, échange avec le professeur d'art plastique)

Le matériel pour la réalisation de la fresque sera fourni par la CGSS et le lycée de Matiti

ARTICLE- 4 DATES ET DUREE :

Le concours se déroulera **du 06 octobre 2025 au 9 octobre 2025**.

La fresque sera réalisée uniquement **le lundi, mardi et jeudi après-midi** accompagné du professeur d'Art plastique.

ARTICLE-5 CRITERES D’EVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- 1 Pertinence par rapport au thème
- 2. Originalité et créativité
- 3. Qualité esthétique de la proposition

ARTICLE 6 - COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé d’un enseignant, un élève du lycée, 2 agents de la CGSS et un agriculteur.
La remise des prix se fera **le 10 octobre 2025 à partir de 16h00 à la salle du CA.**

ARTICLE 7 – RECOMPENSES

Les 03 équipes lauréates recevront des récompenses. Les 02 autres équipes recevront des goodies.

Récompenses /Lots :

- 1 ère équipe gagnante : **Escalade et KAYAK**
- 2^{ème} équipe gagnante : **KAYAK**
- 3^{ème} équipe gagnante : **Escalade**
- 4^{ème} équipe : **Lot de Goodies**
- 5^{ème} équipe : **Lot de Goodies**

Les fresques seront exposées dans la salle CA et les coursives du Lycée Matiti.

ARTICLE 8– DROITS D’AUTEUR ET DIFFUSION

En participant les élèves autorisent la diffusion et la reproduction des œuvres (croquis, photos de la fresque) dans le cadre de la communication de la santé mentale agricole et les actions de sensibilisation de la CGSS Guyane.

ARTICLE 9- ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement